

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2575

présenté par

M. Biteau, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

AVANT L'ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Rédiger ainsi l'intitulé du titre III :

« Sanctuariser et reconquérir les zones humides ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les zones humides jouent un rôle capital dans la régulation du climat et la santé des écosystèmes : captation et stockage naturel de CO₂, rétention des eaux en période d'inondation, préservation de l'eau en période de sécheresse, limitation de l'érosion des sols, épuration de l'eau, réservoir de biodiversité pour de nombreuses espèces, communes ou remarquables.

Pourtant, selon l'IPBES, 87% des zones humides ont disparu entre le 18ème et le 20ème siècle. La perte des zones humides est actuellement trois fois plus rapide que la perte des milieux forestiers. Il y a urgence à sanctuariser les zones humides, à les reconquérir afin d'atteindre le bon état de la ressource en eau en France.